

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Les plans de ces ponts-routes ne peuvent être mis au point qu'après entente entre les gouvernements fédéral et provinciaux concernés.

2 et 3. Ne s'applique pas.

4. Pour le partage du coût, les gouvernements du Canada, de l'Ontario et du Québec devront s'entendre.

5. Il y a échange de correspondance avec les provinces et des discussions avec la ville d'Ottawa.

**LES PERMIS DE PAISSANCE ET DE FENAISON—
LE PARC DU MONT RIDING**

Question n° 365—M. Mandziuk:

1. Combien a-t-on délivré de permis de paissance dans le parc national du Mont Riding en 1965, et quels droits a-t-on exigés?

2. Combien a-t-on délivré de permis de fenaison dans le parc national du Mont Riding en 1965 et quels droits a-t-on exigés?

3. Quels droits de paissance et de fenaison a-t-on exigés en 1965?

L'hon. A. Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): 1. Cinquante-cinq permis de paissance furent délivrés et les droits exigés furent les suivants: a) Pour un permis de paissance, \$1; b) Pour chaque tête de bétail, 25c. par mois; c) Pour chaque cheval n'appartenant pas à une personne détenant un permis l'autorisant à tenir une pension pour chevaux dans le parc, 50c. par mois.

2. Quarante et un permis de fenaison furent délivrés et voici les droits exigés: a) Pour un permis de fenaison, \$1; b) \$2.50 la tonne.

3. Les tarifs existants sont à l'étude à l'heure actuelle. La décision sera annoncée bien avant la saison de paissance et de fenaison de 1966.

LES APPELS D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION DE BATEAUX DE GARDE CÔTIÈRE

Question n° 372—M. MacEwan:

1. Quand lancera-t-on des appels d'offres pour la construction de quatre nouveaux bateaux de garde côtière?

2. Lancera-t-on les appels d'offres au niveau national ou régional?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1 et 2. Les modalités de l'appel d'offres relatif à ce groupe de navires n'ont pas encore été établies. Les essais de modèles en bassin et autres études se poursuivent toujours, bien que l'appel d'offres relatif au premier navire du groupe soit prévu pour le début de la prochaine année financière.

[L'hon. M. Bell.]

HALIFAX—LA VENTE DE FRÉGATES

Question n° 374—M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):

1. En ce qui concerne les six frégates ancrées à Halifax, en Nouvelle-Écosse, et qui ont été récemment vendues par la Corporation de disposition des biens de la Couronne à Lotti S.R.A. de La Spezia, Italie, quel montant a-t-on retiré de cette transaction?

2. Quels sont les noms et adresses de ceux qui ont fait des soumissions, et quels montants offraient-ils?

3. A propos de la septième frégate faisant partie du même lot, l'a-t-on vendue? Dans l'affirmative, qui en a été l'acheteur, et combien l'a-t-il payée? De plus, quels sont les noms et adresses des autres personnes intéressées à l'affaire, et quels montants offraient-elles?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Pour ce qui a trait à la Corporation de disposition des biens de la Couronne, la réponse est la suivante:

1. \$465,630.89.

2. Marine Salvage Limited, Port Colborne (Ont.), \$429,364; Eckhardt et Cie, Hamburg (Allemagne), \$423,000; Mitsui and Company Limited, Vancouver (C.-B.), \$374,960; Hierros Ardes, Bilbao (Espagne), \$333,000; Chantiers Navals, Jos Boel and Fils, Tamise (Belgique), \$312,000; Cantiere Di Portovenere Spa, Gênes (Italie), \$252,000; Hercules Sales, Toronto (Ont.), \$233,250; American Iron and Metal, Montréal (Qué.), \$216,000; Lion Steamship Company, A B, Halmstad (Suède), \$187,745; Ship Supply Corporation, Brooklyn, New York (États-Unis), \$140,778; Union Pipe and Machinery, Montréal (Qué.), \$84,280; Commercial Equipment Installation, Aylmer (Ont.), \$75,300; Air Cooling Corporation, Montréal (Qué.), \$600.

3. Non.

***LA PÊCHE AU HARENG DE BOÛTTE
DANS L'ANSE DE SAANICH (C.-B.)**

Question n° 375—M. Groos:

Le gouvernement a-t-il reçu des clubs de pêche sportive et des groupements de pêcheurs sportifs de la région méridionale de l'île Vancouver, des protestations contre les recommandations invitant le gouvernement à prolonger la période de pêche commerciale et à accorder une période limitée de pêche au hareng de boûtte dans l'anse de Saanich, qui jusqu'à présent était fermée à la pêche commerciale; et dans le cas de l'affirmative, quelle réponse a-t-on donnée à ces représentations?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Des protestations ont été reçues relativement aux propositions faites à notre bureau régional en Colombie-Britannique en vue de permettre une pêche restreinte du hareng comme boûtte dans l'anse Saanich.

Le bureau régional du ministère des Pêcheries en Colombie-Britannique rédige chaque année une circulaire sur les projets de modifications au règlement. Ces projets,